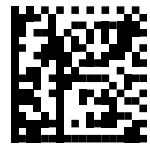




North Carolina Department of Commerce
Division of Employment Security
Unemployment Insurance



999999

DETERMINATION OVERPAYMENT

Date d'envoi: 24 Février, 2017

John Doe
888 North 10th Street
Siler City, NC 27344-2421

ID du demandeur: 1234567

DETERMINATION DE L'EXCEDENT

ID d'émission: <ID émis>
ID du demandeur: 1234567

Sur la base d'un examen de votre demande, il a été déterminé que vous avez reçu des prestations d'assurance-chômage auxquelles vous n'avez pas eu droit. **Ce paiement indu des prestations s'est produit à cause de l'annulation d'une décision antérieure qui vous a jugé admissible et / ou non disqualifié pour recevoir des prestations. Cette détermination du paiement indu n'est pas susceptible d'appel.** Si vous souhaitez contester ce paiement indu avant qu'il ne devienne définitif, vous devez faire appel de la décision qui vous a jugé inéligible et / ou disqualifié. La procédure et le délai de dépôt d'un appel sont décrits dans la brochure envoyée par la poste.

MONTANT DU PAIEMENT INDU: <Montant du paiement indu>
PREMIÈRE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE: <Première semaine payée en trop>
DERNIÈRE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE: <La semaine dernière payée en trop>

RÉCUPÉRATION DE L'EXCÉDENT

Conformément aux Statuts Gén. de N.C. § 96-18 (g)(3), la Division peut collecter le paiement indu par une ou plusieurs des procédures suivantes:

Compensation des prestations

Le paiement indu peut être déduit des prestations futures qui vous seront versées. Un maximum de 50 pour cent de votre montant des prestations hebdomadaires peut être déduit jusqu'à ce que le paiement indu ait été satisfait ou jusqu'à ce que votre droit ait été épuisé, selon la première éventualité.

Compensation fiscale

La Division peut collecter par l'intermédiaire des remboursements d'impôts fédéraux, des remboursements d'impôts de l'État ou des gains de loterie.

RENONCIATION À L'EXCÉDENT

En constatant une bonne cause, DES peut pardonner, en tout ou en partie, tout paiement indu qui est jugé non frauduleux. Vous pouvez soumettre une pétition demandant une renonciation à cet excédent une seule fois. Votre demande doit être faite par écrit et doit indiquer le(s) motif(s) et être accompagnée de toutes les preuves ou documents qui justifient votre demande. Une pétition ne sera pas considérée par DES tant que la décision qui a causé le paiement indu est en cours d'appel. On renonce au droit de déposer un recours lorsqu'une renonciation est demandée.